Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215601337-20260224-2026_02_01-DE

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le **24 FEVRIER** à 19 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 17 février 2026

Etaient présents : MARCY Christelle, CARDIN Samuel, COURTEL Isabelle, TEXIER Véronique, TOUZE Isabelle, MAILLARD Anne-Franck, ROUGIÉ Alexandre, LE CALLOCH Franck, Thierry LAMART, Annie TOUZE, ANGEE LE FLOCH Virginie, SOMME Nicolas
Absent excusé : Régis JOSSET
Absent donnant pouvoir : 1 – Diane KERRAND THERY donnant pouvoir à Alexandre ROUGIÉ

Alexandre ROUGIÉ a été élu (e) secrétaire

N° 2026 - 02 – 01

OBJET : M.A.M. : Contrat de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2025-04-04 du 8 avril 2025 approuvant le projet et le plan de financement de la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles.
Madame le Maire présente la proposition faite par l'architecte la Fabrik pour un montant d'honoraires de 35 300 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Madame le Maire à conclure avec le cabinet d'architecture La Fabrik le marché de maîtrise d'œuvre**
- **Autorise le financement de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la maison d'assistantes maternelles**
- **Autorise Madame le Maire à engager la procédure du marché public, de recourir à un appel d'offres ou tout autre procédure approprié et de l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus**

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MARCY

MAIRIE de MISSIRIAC 56 (Morbihan)